

ARRETE DU MAIRE

25_43

N° identifiant	2025-058-ATP-04294	Titre	ACCORD TECHNIQUE PRÉALABLE LES MAILLETS, CHAMP GRELET (LA CHAPELLE-MOULIÈRE)
Référence du chantier à rappeler : 250918		PJ	

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-2, L5211-3 et L5211-9-2 qui renvoient aux dispositions de l'article L2122-21 et suivants

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2122-1 et suivants et L2125-1

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L113-2

CONSIDERANT la demande en date du 26/05/2025 par laquelle l'Association INSERSUD demeurant 7 ALLEE RENE GOSCINNY 86000 POITIERS représentée par Madame INSERSUD REGIE DE QUARTIER pour le compte de Grand Poitiers communauté Urbaine demeurant 84 Rue des Carmélites 86000 POITIERS représentée par Monsieur Benoît TERCIER demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public :

- Crédit pose de bornes en bois pour signalétique circuit VTT / randonneurs Grand Poitiers LES MAILLETS (LA CHAPELLE-MOULIERE) et CHAMP GRELET (LA CHAPELLE-MOULIERE)

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Le bénéficiaire l'Association INSERSUD pour le compte de Grand Poitiers communauté Urbaine est autorisé, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté, à exécuter les travaux énoncés dans sa demande :

LES MAILLETS et CHAMP GRELET

- du 02/06/2025 au 13/06/2025, Crédit pose de bornes en bois pour signalétique circuit VTT / randonneurs Grand Poitiers

ARTICLE 2

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui.

Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien auprès du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

AR Prefecture

086-218600583-20250526-25_43-AR
Reçu le 27/05/2025

La Chapelle-Moulière
Le 26/05/2025



Le Maire,
Pierrick GIRAUD

Pour notification	
Date	
NOM - Prénom	
Signature	

Pour notification	
Date	
NOM - Prénom	
Signature	

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature préfecture	
Nomenclature préfecture	

DIFFUSION:

- Monsieur Benoît TERCIER (Grand Poitiers communauté Urbaine)

Les informations recueillies pour établir cet arrêté sont enregistrées dans un fichier informatisé par Grand Poitiers Communauté urbaine pour assurer l'instruction de la demande. Elles sont recueillies pour répondre à une mission de service public. L'arrêté fera l'objet d'un archivage définitif. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

Par courriel à dpd[a]grandpoitiers.fr (remplacez [a] par @)

Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex.

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

AR Prefecture

086-218600583-20250526-25_43-AR
Reçu le 27/05/2025